

# Les Journées Strasbourgeoises 2016

26 juin au 2 juillet 2016  
Hôtel Hilton International



## ORDRE JURIDIQUE ET DÉSORDRE SOCIAL, POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

Depuis leurs débuts, en 1984, les Journées strasbourgeoises sont consacrées à des questions d'actualité, regroupées sous une thématique générale susceptible d'intéresser des juges et des juristes canadiens ainsi que leurs collègues étrangers. Chaque fois, même si le comité organisateur commence à élaborer le programme près de trois ans à l'avance, il a visé juste et, le moment venu, les sujets abordés sont d'une stupéfiante pertinence. L'édition 2016 des JS en est l'illustration parfaite.

Qui aurait dit, en 2013, que la Tunisie recevrait le prix Nobel de la paix en novembre 2015? Qui aurait pu prédire la divulgation des « Panama Papers » et que celle-ci engendrerait autant de remous? Qui aurait dit que les questions relatives aux immigrants et plus particulièrement à l'accueil des réfugiés syriens soulèveraient les passions dans la plupart des pays occidentaux?

Au Canada, selon notre tradition d'accueil et d'ouverture, nous avons répondu présent à l'appel au secours de ces millions de personnes qui fuient l'horreur. La réaction canadienne à cette situation est marquée du sceau de la FRATERNITÉ. Or, cette notion fut, sous cette appellation ou sous celle de la solidarité, le thème sous-jacent d'éditions précédentes des JS, à l'instigation de feu l'honorable Charles Gonthier, alors qu'il était juge à la Cour suprême du Canada. Plusieurs des thèmes abordés cette année sont étroitement liés à la notion de FRATERNITÉ, soit sous l'angle de l'AGAPÈ, c'est-à-dire l'amour du prochain, soit sous celui des devoirs et des responsabilités qui sont la contrepartie des droits.

## Dimanche 26 juin

---

- 19 h Réception
- 20 h Banquet d'ouverture sous la présidence de l'honorable Anne-Marie Trahan, c.r. servi aux salons A et B de l'Orangerie de l'hôtel Hilton

## Lundi 27 juin

---

- 7 h 30 Petit-déjeuner servi au restaurant de l'hôtel Hilton, H! Brasserie
- Toutes les séances auront lieu dans les salons « C » et « D » de l'Orangerie de l'hôtel Hilton

- 8 h 45 Séance inaugurale et Conférence d'ouverture
- L'honorable Anne-Marie Trahan, c.r.
  - L'honorable Richard Wagner, juge à la Cour suprême du Canada
  - Monsieur Ghaleb Bencheikh El Hocine, président de la Conférence mondiale des religions pour la paix

- 10 h 15 Pause-santé

### **CONSTRUCTION (OU RECONSTRUCTION) DES DÉMOCRATIES**

À l'orée de 2011, un vent de démocratie souffla dans plusieurs pays du Moyen-Orient menant à la chute de plusieurs régimes despotiques. De ces pays, la Tunisie fut l'instigateur et sans doute le seul d'où émergea, du chaos engendré par la révolte, un État de droit doté d'une Constitution. Le récent prix Nobel attribué au « quartet tunisien » pour le dialogue national confirme l'importance du chemin parcouru par le peuple tunisien et ses nouveaux dirigeants pour l'instauration d'une véritable démocratie. Ce quartet est constitué d'une organisation patronale, du principal syndicat des travailleurs, de l'Ordre des avocats de Tunisie (qui est jumelé avec le Barreau du Québec) et de la Ligue des droits de l'homme tunisienne.

Les quatre séances consacrées au Printemps arabe Tunisien permettront aux participants de mieux mesurer et comprendre les enjeux sociaux, économiques, politiques et juridiques auxquels ont eu à faire face les protagonistes de cette nouvelle démocratie.

### 10 h 30 Première séance

**Thème : Droit à la liberté d'expression, droit de manifestation et construction des démocraties**

*La genèse de la Révolution tunisienne dans la mouvance du Printemps arabe. La rébellion de la jeunesse tunisienne désabusée, aux prises avec le chômage et la pauvreté; sa révolte face à un régime répressif niant tout droit démocratique dont la liberté d'expression et la liberté de manifestation, la violence déployée par l'État envers les opposants et le phénomène des martyrs de la Révolution.*

- Président de séance :  
M<sup>e</sup> Marc-André Fabien,  
Fasken Martineau, Montréal (Canada)
- Conférenciers :
  - Monsieur Wael Karafi,  
martyr de la Révolution,  
Kasserine (Tunisie)
  - Madame Khaoula Zoghلامي,  
doctorante en communication  
à l'Université de Montréal (Canada)

### 11 h 45 Période de questions/discussion

### 12 h 15 Repas communautaire servi aux salons A et B de l'Orangerie

**Thème : Droit constitutionnel, droit à la liberté d'expression et construction des démocraties**

*Face à un certain chaos social, politique et économique, la nécessité d'une nouvelle Constitution. La naissance et le processus d'adoption de la nouvelle Constitution tunisienne dans une société où régnait le désordre social, politique et économique. Les efforts de la classe politique, les négociations et les nécessaires compromis afin de favoriser le consensus rassemblant les principaux groupes politiques.*

### 14 h Deuxième séance : L'Assemblée constituante tunisienne

*Description de l'ancienne Constitution et de ses défaillances en regard de la Révolution*  
*Pourquoi une nouvelle Constitution et la démarche pour l'obtention d'un consensus quant aux principes d'une nouvelle Constitution?*

*Les négociations entourant la nouvelle Constitution*

*Les priorités quant à la nouvelle Constitution*

*Quelles grandes questions ont été laissées pour compte?*

*L'attention internationale entourant l'adoption de la Constitution tunisienne*

- Président de séance :  
M<sup>e</sup> Marc-André Fabien,  
Fasken Martineau, Montréal (Canada)
- Conférencier :
  - Monsieur Moustapha Ben Jaafar,  
président de l'Assemblée constituante,  
Tunis (Tunisie)

**15 h Période de questions/discussion**

## **Mardi 28 juin**

---

**7 h 30 Petit-déjeuner servi au restaurant de l'hôtel Hilton, H! Brasserie**

**9 h Première séance :  
Les sources et les fondements de la Constitution tunisienne**

*La volonté d'avoir une Constitution à connotation religieuse vs une constitution laïque*

*L'impact de la Constitution actuelle et son application*

*Les sources d'inspiration de la Constitution tunisienne au niveau international*

- Président de séance :  
M<sup>e</sup> Marc-André Fabien, Fasken Martineau,  
Montréal (Canada)
- Conférencier :
  - Monsieur Yadh Ben Achour, professeur  
de droit constitutionnel, Tunis (Tunisie)

**10 h Période de questions/discussion**

**10 h 30 Pause santé**

**10 h 45 Deuxième séance**

***Thème : Indépendance et impartialité de la magistrature, droit constitutionnel et construction des démocraties***

*Les sources d'inspiration et les principales caractéristiques de la nouvelle Constitution*

*tunisienne. Les compromis requis afin d'en assurer l'adoption. Les mesures nécessaires afin de garantir l'existence d'une magistrature indépendante dans un nouvel ordre constitutionnel. La transition d'un État judiciaire inféodé à un régime de répression à une magistrature libre, autonome et indépendante.*

- Président de séance :  
M<sup>e</sup> Marc-André Fabien, Fasken Martineau,  
Montréal (Canada)
- Conférencier :
  - Monsieur Patrice de Charette,  
magistrat, chef de mission  
de l'assistance technique au  
Programme d'appui à la réforme  
de la justice en Tunisie (PARJ)  
mis en place par l'Union  
européenne, Tunis (Tunisie)

**11 h 45 Période de questions/discussion**

**12 h 15 Repas communautaire servi aux salons A et B de l'Orangerie**

**14 h Troisième séance**

***Thème : Droit à la sécurité de la personne***

*Le phénomène des enlèvements internationaux est en hausse depuis les années 1990 et, qu'il soit motivé par des objectifs politiques, sociaux ou économiques, il tend à devenir une véritable industrie aux revenus très lucratifs. L'otage est souvent réduit à sa valeur marchande que se disputent groupes radicaux, paramilitaires ou terroristes et organisations criminelles ou mafieuses. Cette présentation offrira un regard externe et statistique sur le phénomène, ainsi qu'un regard plus intimiste sur les conséquences de ce type de criminalité sur les victimes.*

- Présidente de séance :  
L'honorable Jocelyne Gagné,  
juge à la Cour fédérale, Ottawa (Canada)
- Conférencier :
  - Monsieur Jean-Louis Normandin,  
reporter France 2 et fondateur  
et président d'Otage du monde,  
Bretagne (France)

**15 h 15 Période de questions/discussion**

## Mercredi 29 juin

---

7 h 30 **Petit-déjeuner servi au restaurant de l'hôtel Hilton, H! Brasserie**

9 h **Première séance**

**Thème : Le droit international de l'eau douce au Moyen-Orient, source de paix?**

*D'après une étude du World Resources Institute, 14 des 33 pays les plus susceptibles de souffrir d'un manque d'eau extrêmement sévère en 2040 se trouvent au Moyen-Orient. Quelles peuvent en être les conséquences pour leur population, leur économie et leur climat social et politique? Le droit international de l'eau douce peut-il contribuer à prévenir les conflits liés à cette question?*

- Présidente de séance :  
L'honorable Sophie Bourque,  
juge à la Cour supérieure du Québec,  
Montréal (Canada)
- Conférencières :
  - Madame Rana Kharouf,  
docteure en droit, Paris (France)
  - M<sup>e</sup> Léna Salame,  
juriste de droit international  
experte en résolution des conflits  
(Liban)

10 h **Période de questions/discussion**

10 h 30 **Pause santé**

10 h 45 **Deuxième séance**

**Thème : Maintien de l'ordre et mode d'expression; l'état des relations entre la police, les médias et les manifestants.**

*Les manifestations se ressemblent-elles toutes? Le contexte international lié au terrorisme et au fondamentalisme a-t-il une influence sur la réaction de l'État aux mouvements sociaux? La réponse des forces de l'ordre évolue-t-elle au même rythme que les mouvements sociaux?*

*Le professeur Olivier Fillieule de l'Université de Lausanne, spécialiste de la sociologie des mouvements sociaux, apportera une perspective complémentaire, néanmoins essentielle pour les juristes qui s'intéressent à ces questions.*

- Présidente de séance :  
L'honorable Sophie Bourque,  
juge à la Cour supérieure du Québec,  
Montréal (Canada)
- Conférencier :
  - Professeur Olivier Fillieule,  
Lausanne (Suisse)

11 h 30 **Période de questions/discussion**

12 h **Repas communautaire servi aux salons A et B de l'Orangerie**

13 h 15 **Troisième séance**

**Visite du camp de concentration Natzwiller-Struthof**

## Jeudi 30 juin

---

7 h 30 **Petit-déjeuner servi au restaurant de l'hôtel Hilton, H! Brasserie**

9 h **Première séance**

**Thème : Flux migrants et identités nationales : perspectives du terrain**

*L'arrivée massive des migrants dans les pays de l'Europe et ailleurs suscite plusieurs questions et provoque des réactions diverses. S'appuyant sur une longue expérience et fort de la jurisprudence décidée en application de la Convention européenne des droits de l'homme, le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe est à la fine pointe de l'évolution des droits des immigrants, réfugiés et demandeurs d'asile. Sur le terrain, les problèmes occasionnés par l'intégration des migrants mettent au défi les seules normes juridiques, tant nationales qu'internationales, et leur application. Les deux conférencières offriront une perspective pratique sur les enjeux de ce débat de société.*

- Président de séance :  
L'honorable Luc Martineau,  
juge à la Cour fédérale, Ottawa (Canada)
- Conférencières :
  - Madame Ilis Gachet,  
directrice du Bureau du Commissaire  
aux droits de l'homme du Conseil  
de l'Europe, Strasbourg (France)

- M<sup>e</sup> Eve Shahshahani, avocate,  
Paris (France)

**10 h Période de questions/discussion**

**10 h 30 Pause santé**

**10 h 45 Deuxième séance**

**Thème : Flux migrants et identités nationales : perspectives théoriques**

*Existe-t-il un « droit d'émigrer »? Ladite crise des migrants remet en cause tous les présupposés juridiques balisant le droit d'asile au nom de la souveraineté nationale et de la sécurité intérieure des États. Devant la nouvelle mobilité internationale, doit-on accepter qu'il existe dorénavant une citoyenneté déterritorialisée basée sur les droits fondamentaux? Qu'en est-il de la politique intérieure de lutte contre le terrorisme et de la protection du marché du travail national? Comment les institutions juridiques des États doivent-elles répondre à un « vivre-ensemble » transnational? À l'heure où les juristes repensent les fondements sociaux du droit de l'immigration et du droit d'asile, nos deux conférencières dresseront un portrait de la façon dont le droit national et le droit international peuvent y répondre.*

- Présidente de séance :  
M<sup>e</sup> Marie Bourry,  
Directrice exécutive et avocate générale principale, Services juridiques du ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté (Canada)
- Conférencières :
  - Professeure Catherine Wihtol de Wenden, Sciences Po et directrice de recherche au Centre national de recherches scientifiques (CNRS), Paris (France)
  - Professeure Marie-Claire Foblets, Directrice à l'Institut Max Planck d'anthropologie sociale et professeure à l'Université de la faculté de droit de Leuven en Belgique (Allemagne)

**11 h 45 Période de questions/discussion**

**12 h 15 Repas communautaire servi aux salons A et B de l'Orangerie**

**13 h 30 Troisième séance – À la Cour européenne**

- Madame la juge Iulia Motoc,  
Cour européenne des droits de l'homme

- Honorable Richard Wagner,  
juge à la Cour suprême du Canada
- Monsieur Jean-Paul Costa,  
ancien président de la Cour européenne des droits de l'homme, Strasbourg (France)
  - Droit constitutionnel
  - Droit d'association
  - Liberté d'expression
  - Liberté de mouvement
  - Sécurité de la personne
  - Sécurité publique

**18 h 30 Réception offerte par le maire de Strasbourg et le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Strasbourg dans les salons de l'Hôtel de Ville**  
Départ de l'hôtel à 18 h

## Vendredi 1<sup>er</sup> juillet

**7 h 30 Petit-déjeuner servi au restaurant de l'hôtel Hilton, HI Brasserie**

### GOVERNANCE ET CORRUPTION

*Les entreprises, peu importe leur taille, ont toutes des règles de gouvernance, codes d'éthique et politiques établissant les normes à suivre afin d'éviter les risques de corruption. Ces règles font aussi souvent la promotion de la dénonciation, ce qui protège les dénonciateurs contre toute forme de représailles.*

*Or, il faut constater que malgré l'existence de ces règles et de mécanismes de dénonciation, non seulement les pratiques illégales ont-elles cours, mais elles perdurent souvent pendant des années avant d'être révélées au grand jour.*

*Quoiqu'il n'y ait pas de solution simple au problème de la corruption au sein des entreprises, une compréhension de ses sources et des divers mécanismes de contrôle et de vérification sur l'échiquier national et international permet de mieux la comprendre, pour ensuite mieux la réprimer, à défaut de l'éradiquer.*

**8 h 45 Première séance**

**Thème : La corruption dans tous ses états**

*La séance portera sur la nature et l'étendue de la corruption, suivie d'un survol sur les développements du droit dans les pays de l'OCDE au cours des quinze dernières années*

au niveau de la législation et de son application, ainsi que sur les initiatives du secteur privé pour préciser les contours de systèmes de management anticorruption et les problèmes que celle-ci pose du point de vue de l'éthique des affaires.

- Président de séance :  
M<sup>e</sup> Jean Houde, président du conseil de la Banque Nationale du Canada et de Gaz Métro, Montréal (Canada)
- Conférenciers :
  - M<sup>e</sup> Jean-Pierre Méan, avocat chez MCE Avocats, ancien président et membre de la section suisse de Transparency International et membre de la Commission responsabilité sociale et anticorruption de la Chambre de commerce internationale, Lausanne (Suisse)
  - Monsieur Alain Marsat, expert en matière de lutte contre la criminalité économique financière, Paris (France)

**9 h 45 Période de questions/discussion**

**10 h 15 Pause santé**

**10 h 30 Deuxième séance**

**Thème : Gouvernance d'entreprise et corruption transnationale – quels moyens de lutte?**

*Contrairement à une perception généralement répandue, la plupart des affaires de corruption transnationale impliquent un cadre de l'entreprise et/ou les dirigeants. Seulement 2 % des affaires ont été déclenchées par des lanceurs d'alerte et le recours aux intermédiaires (consultants, sociétés écrans ou offshore, conseillers juridiques et financiers, etc.) continue d'être la voie privilégiée pour verser ou dissimuler les pots-de-vin (Rapport OCDE sur la corruption transnationale de 2014). Dans un premier temps, les conférencières démystifieront le phénomène de corruption transnationale, notamment quant aux personnes impliquées, leurs rôles*

*et responsabilités ainsi qu'aux véhicules utilisés. Puis, il sera question de l'efficacité et de l'effectivité des programmes de conformité anticorruption avant de s'attacher aux réponses qui peuvent être apportées pour lutter contre la corruption transnationale.*

- Président de séance :  
M<sup>e</sup> Pierre Legault, sous-ministre délégué, ministère de la Justice, Ottawa (Canada)
- Conférencières :
  - Professeure Chantal Cutajar, Université de Strasbourg, Directeur du G.R.A.S.C.O. (Groupe de recherches approfondies sur la criminalité organisée), Strasbourg (France)
  - Madame Sophie Lemaître, juriste, Association Sherpa Programme Flux financiers illicites, Ressources naturelles, Paris (France)

**11 h 30 Période de questions/discussion**

**12 h Le mot de la fin**

- Monsieur Raphaël Grenier-Benoît, étudiant en droit, Université McGill, Montréal (Canada)

**13 h 00 Repas communautaire servi aux salons A et B de l'Orangerie**

**19 h Réception**

**20 h Banquet de clôture « Rouge et Blanc » sous la présidence de l'honorable Anne-Marie Trahan, c.r. servi aux salons A et B de l'Orangerie de l'hôtel Hilton**

---

## Samedi 2 juillet

*Fin du colloque, journée de départ des participants.*